

Burundi : La nouvelle loi sur la presse, une aubaine pour les corrompus

@rib News, 08/06/2013 Liberté de la presse : OÙ va le Burundi ? Commentaire de notre confrère Jérôme Bigirimana Le président burundais Pierre Nkurunziza a promulgué, mardi 4 juin, la première loi sur la presse adoptée par des institutions dites démocratiques. Une loi pourtant la plus contestée de l'histoire du Burundi parce que qualifiée de « libéricide » et « martiale » par les organisations de journalistes. Il faut dire que la promulgation de cette loi a déclenché la colère, incompréhension, inquiétude, protestation, regret et amertume selon les uns et les autres au Burundi comme dans le monde. Mais pour le président Nkurunziza, « c'est une loi moyenne, taillée sur mesure pour le Burundi ».

La loi a été donc promulguée au grand dam des journalistes locaux et étrangers, des organisations de presse nationale et internationale, de plus de 11000 signatures de simples citoyens, de la Diaspora burundaise, des organisations de défense des droits civils et politiques au Burundi et dans le monde, des ambassades occidentales, de la Belgique, de la France, des Etats-Unis, de l'Union européenne et même des Nations Unies. Nkurunziza a préféré balayer d'une main toutes les critiques suscitées par cette loi. Et comme si cela ne suffisait pas, il continue de narguer la communauté nationale et internationale en ironisant que ceux qui s'opposent à cette loi, ne l'ont pas lue ou ne l'ont pas comprise. Propos aberrants si on considère les réactions qui ont fusé de toute part suite à la promulgation de cette loi y compris les réactions des grands de ce monde comme celle de Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies. Taillée plutôt que la mesure de sa soif de rester au pouvoir en jusqu'en 2020 voire au-delà, le président Nkurunziza affirme que cette loi est moyenne par rapport au contexte régional et dans le monde. Mais après plusieurs observateurs nationaux et internationaux, Nkurunziza veut utiliser cette loi pour tenter de rafraîchir le terrain et offrir un boulevard aux élections de 2015 à travers des lois restrictives (loi sur la presse, le code électoral et bientôt la loi sur les Asbl). A celles-ci s'ajoute la reconduction des principales figures de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) notamment le très contesté Pierre Claver Ndayicariye. Mais également, la milice Imbonerakure qui opère sous le regard complice des autorités policières et administratives. Rappelons qu'en 2010, le président Nkurunziza avait réussi à calmer l'Union nationale et internationale sur les protestations des partis de l'Alliance des Démocrates pour le Changement, ADC Ikibiri, une alliance constituée suite au boycott de la suite des élections après les fraudes massives des élections communales du 24 mai 2010. La tentation serait donc grande de répéter la fraude de 2010. La nouvelle loi sur la presse est également une aubaine pour les corrompus qui dominent actuellement l'exécutif et l'appareil judiciaire tant que les médias sont interdits de couvrir tout sujet en rapport avec l'économie, la monnaie nationale, etc., alors que les médias avaient la possibilité de révéler régulièrement de nombreux scandales financiers et des affaires de corruption. En réalité à travers cette nouvelle loi sur la presse, le pouvoir exécutif a une main mise effective et directe sur la presse à travers le Conseil National de la Communication (CNC), un organe de régulation nommé par le Président. Ce qui rend difficile le travail de la presse de critiquer ou de remettre en cause l'action du Gouvernement au risque de se voir sanctionné par la prison ou par des amendes exorbitantes vu le salaire moyen des journalistes (environ 150 USD/mois) ou la capacité financière de médias burundais. Les conséquences de l'application de cette loi seront inévitablement catastrophiques sur le métier de journalistes et les médias. Mais aussi, sur toute la population burundaise qui se voit privée de son droit à l'information. Et si les autorités du Burundi continuent à faire la sourde oreille ou à minimiser les occupations des grands bailleurs de fonds du Burundi comme la Belgique, la France, les USA ou l'Union Européenne, il y a grand risque que les engagements de la conférence de Genève ne soient pas honorés au détriment du Burundi. Les sénateurs belges, de même que la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la commission, Catherine Ashton, et du Commissaire européen au développement, Andris Piebalgs, ont rappelé au gouvernement burundais les engagements mutuels pris à la conférence de Genève. Et lors de la manifestation du 31 mai devant l'ambassade du Burundi Bruxelles, les organisateurs avertissaient déjà que si la loi est appliquée telle qu'elle est aujourd'hui, le Burundi sera placé sur la liste des prédateurs de la presse, sur la même liste que l'Iran, pays avec lequel le Burundi a récemment renoué des relations diplomatiques malgré la mise en garde dissimulée de Washington. Mais, ce n'est pas fini ! La presse burundaise a déjà acquis une certaine liberté qu'elle ne lâchera malgré ses relations tumultueuses avec le régime Nkurunziza. Les professionnels des médias ont déjà fait savoir qu'ils n'abandonneront pas cette loi anticonstitutionnelle. Le bras de fer avec l'exécutif et le judiciaire reste donc engagé. La burundaise des journalistes (UBJ) va également attaquer cette loi devant la Cour constitutionnelle même si ses chances sont minimes tant donné que les membres de cette Cour sont nommés par le président de la République. L'UBJ va également saisir la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi que le Conseil des Droits de l'Homme Nations Unies. L'UBJ espère également que la communauté internationale lui viendra en aide et qu'elle ne restera uniquement à regretter la situation. Enfin, l'on pourra aussi « patienter » comme nous le demande le président Nkurunziza, peut-être pour revoir sa copie et comprendre la dangerosité de cette loi comme les autres ? Mais patienter jusqu'à quand ? Peut-être après les élections de 2015 !